

Projet d'orientations 2010

PREAMBULE

Les postes de l'équipe nationale et des secrétaires régionaux de la FEP sont tous pourvus depuis juillet 2006. A la même date le Département Conseil-Formation de la FEP est constitué par l'intégration de Formasev.

Le Conseil d'Administration sera renouvelé et un nouveau président élu à l'Assemblée Générale 2007.

Enfin une nouvelle convention triennale avec la DGAS, après une évaluation externe de la première étape de la régionalisation, doit être élaborée pour la période 2007-2009.

Une nouvelle étape de la vie de la Fédération est donc engagée. Dans le respect des valeurs exprimées par la Charte, il s'agit maintenant de dessiner des orientations pour les 3 années à venir, discutées par l'Assemblée Générale 2007, traduites en plan d'action par le Conseil d'Administration pour la durée de son mandat, mises en œuvre avec les équipes de la FEP. Et financées partiellement par la nouvelle convention avec la DGAS.

QUELQUES CONSTATS ET ATTENTES

1.- Au niveau des adhérents :

La diversité des adhérents suscite des attentes le plus souvent distinctes vis-à-vis de la FEP.

Cependant il est possible de souligner deux attentes communes :

- un désir d'accompagnement éthique des pratiques des salariés et des bénévoles.
- un désir de prise de parole de la FEP qui donne du sens aux actions menées et discute les orientations publiques au nom d'une conviction commune.

Parmi les attentes plus diverses selon les secteurs d'activité, on peut souligner :

- un soutien au renouvellement des conseils d'administration
- un soutien au recrutement de personnels (notamment d'encadrement) partageant les mêmes références que les conseils d'administration
- un soutien – pour les Entraides/diaconats locaux – à l'imagination de nouvelles formes d'action.
- une question sur la manière dont peut/pourrait s'effectuer un accompagnement spirituel des usagers des associations.
- un souhait que la FEP puisse intervenir comme tiers médiateur dans des situations de conflit
- une attention aux difficultés rencontrées par tel ou tel établissement dans le maintien ou le développement de ses actions.
- un accompagnement dans les processus de coopération ou de regroupement entre associations ou établissements.
- une aide à la formulation des projets associatifs

2. – Au niveau des comités régionaux et des secrétaires régionaux.

La mise en œuvre de la régionalisation a permis de rapprocher les associations de la Fédération. Mais cette proximité doit maintenant s'appuyer sur des objectifs et des modes de fonctionnement plus explicites.

D'autres questions plus prosaïques sont aussi posées :

- Quel doit être le rôle des comités régionaux vis-à-vis des secrétaires régionaux et des adhérents ? Et singulièrement, quelles attentes avons-nous envers les « pilotes » ?
- Quelle est la bonne dimension de la proximité à faire jouer ? N'est-elle pas différente selon les secteurs d'activités ? Selon même les compétences de collectivités locales concernées ?
- La régionalisation doit-elle avoir une dimension financière ?

3. - Au niveau de nos partenaires.

Ces partenaires sont multiples, et la plupart attendant beaucoup d'une Fédération qui représente les Œuvres et Institutions protestantes.

3.1. L'Etat et les collectivités locales :

Ils ont au moins une double attente :

- une capacité à être force de proposition, d'innovation, voire de protestation dans les domaines concernés
- une capacité à aider les associations membres du réseau à grouper/mettre en réseau leurs moyens, voire à s'engager dans des programmes nationaux, régionaux ou départementaux en leur nom.

La décentralisation et ses prochaines étapes générera des questions spécifiques. De fond et de pratique.

3.2. Les Fédérations et Unions partenaires :

Ils attendent de la FEP qu'elle exprime des convictions élaborées et participent à des prises de position communes.

Cependant la multiplicité des partenariats et la relative faiblesse des moyens de la FEP nécessitent de faire des choix dans les liens à cultiver.

Par ailleurs le choix d'être la plupart du temps engagés dans des actions communes permet rarement une visibilité de la FEP et de ses convictions particulières (quand elle pourrait en avoir).

3.3. La Fédération protestante de France et les Eglises :

La FPF attend de la FEP qu'elle soit un lieu de veille sociale et d'interpellation publique du protestantisme français, qu'elle pourrait relayer selon les situations.

Les Eglises (membres de la FPF ou à la lisière) auxquelles sont plus ou moins adossées les associations de la FEP, ont des attitudes diverses :

- Les Eglises « historiques » sont plutôt en train de se recentrer sur leurs tâches « d'annonce de l'Évangile », mais savent que les Œuvres et Diaconies sont un élément de leur visibilité.
- Les Eglises « évangéliques » sont en pleine découverte de la dimension sociale de l'Évangile, avec des difficultés plus ou moins grandes à articuler clairement service et évangélisation.

On doit noter enfin que les « pratiquants » des Eglises sont assez souvent engagés dans des métiers de service, et sont parfois en demande de cohérence entre leurs pratiques et leurs convictions (voir le rôle de l'Asev).

4. - Au niveau international :

Dans un contexte où les attentes sont multiples pour le seul travail en France, on s'arrêtera à deux constats :

- Eurodiaconie reste toujours en attente d'une plus grande participation de la FEP à son travail.
- La solidarité internationale du protestantisme français est peu visible et active. Le Défap –service protestant de mission est sur une ligne de « mission ici et au loin». Seul le SEL développe des programmes de solidarité internationale qui répondent à certaines attentes des Eglises et de leurs membres en France.

5. - Au niveau de la Fédération elle-même :

La FEP, avec la diversité de ses composantes plus ou moins engagées dans la vie fédérative, et la relative lourdeur de son fonctionnement institutionnel, a au moins deux problèmes majeurs à affronter :

- Les instances de décision – notamment sur le plan des prises de position – sont peu réactives et rarement en mesure d'élaborer une attitude spécifique.
- Les moyens financiers dont dispose la FEP sont fragiles, pour le maintien de son activité actuelle et son développement éventuel.

GRANDES ORIENTATIONS

Elaborer des repères éthiques, politiques, théologiques visibles en interne et en externe

Consolider les relations entre les adhérents, et des adhérents avec la FEP, en structurant la régionalisation et les secteurs thématiques

Devenir un référent reconnu, pour le protestantisme français et ses composantes, dans le domaine de la santé, de la solidarité et de l'entraide

Développer les moyens dont doit disposer la FEP pour mener à bien ces objectifs.

Comme dans toute démarche stratégique, les différentes orientations se répondent et doivent s'articuler.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Il s'agit ici de décliner les orientations en objectifs opérationnels, qui devront être traduits en plan d'action.

Elaborer des repères éthiques, politiques, théologiques visibles en interne et en externe

La FEP est une Fédération « d'appartenance ». Elle se définit par l'ancrage plus ou moins affirmé des associations adhérentes dans le milieu protestant, leur volonté plus ou moins forte de s'y référer. Elle est reconnue par les partenaires au nom de cette « appartenance ». En interne et en externe, cette référence doit être explicitée et si possible déclinée dans un certain nombre de domaines d'intervention.

Objectifs opérationnels

- Travailler sur la compréhension de la référence « protestante » dans les associations et la manière dont les adhérents de la FEP peuvent la transcrire dans le domaine de la relation avec les usagers..
- Travailler sur les repères éthiques dans les domaines d'intervention des adhérents de la FEP
- Pour exprimer des points de vue et des positions propres en externe, constituer des groupes d'experts dans un certain nombre de domaines

Consolider les relations entre les adhérents, et des adhérents avec la FEP, en structurant la régionalisation et les secteurs thématiques

Objectifs opérationnels

- Construire une organisation (légitimée démocratiquement) de chaque région qui permette d'être en lien avec les associations adhérentes de manière permanente
- Structurer le fonctionnement et les objectifs des commissions nationales par secteurs thématiques
- Mettre en œuvre un accompagnement spécifique des Entraïdes/diaconats
- Favoriser les opérations de coopération ou de regroupement entre les adhérents
- Construire avec les associations pluri-établissements des modes de collaboration, entre elles, avec la FEP, avec les autres adhérents, qui soient efficaces et productifs pour elles

Devenir un référent reconnu, pour le protestantisme français et ses composantes, dans le domaine de la solidarité et de l'entraide

Objectifs opérationnels

- Engager auprès des jeunes connus dans le protestantisme une campagne de promotion de l'engagement dans les secteurs représentés dans la FEP
- Produire une politique de communication dans la durée en direction des Eglises (membres de la FPF) et de leurs membres
- Favoriser une politique de solidarité internationale, avec l'appui des associations adhérentes.

Développer les moyens humains et financiers dont doit disposer la FEP pour mener à bien ces objectifs.

Objectifs opérationnels

- Mettre en place une commission des finances qui accompagne la politique de cotisation des adhérents
- Négocier une convention triennale avec la DGAS qui se rapproche le plus possible des orientations que se donnent la FEP
- Mettre en place un suivi précis des produits/charges des différentes activités régionales et nationales
- Développer des recherches de fonds propres qui permettent de réaliser des projets nouveaux dans le cadre de la FEP et/ou avec des associations adhérentes

Mettre en place des procédures d'évaluation interne et externe ;